

Extrait du Site de l'Association Adéquations

<http://www.aequations.org/spip.php?article2478>

Contribution à l'opérationnalisation de la stratégie Jeunesse

- Nos projets & actions en cours - Egalité & genre - Formations et outils Genre, développement, coopération et solidarité internationale -
Coopération française et genre -

Date de mise en ligne : lundi 28 novembre 2016

Site de l'Association Adéquations

**Cette note de recommandation, publiée en septembre 2016, a été élaborée dans le cadre de la Plateforme Genre et Développement du ministère des Affaires étrangères et du Développement international et plus particulièrement de son groupe de travail Genre et Jeunesse. Il s'agit d'établir des propositions pour opérationnaliser le document d'orientation « L'action extérieure de la France pour la Jeunesse » (MAEDI, 2015) dans une approche de genre, de réduction des inégalités femmes-hommes et filles-garçons.
Téléchargement en pdf en bas de cet article**

Ce travail s'est effectué dans le cadre de la Plateforme Genre et Développement du MAEDI et plus particulièrement de son groupe de travail Genre et Jeunesse. Il s'agit d'établir des propositions pour opérationnaliser le document d'orientation « L'action extérieure de la France pour la Jeunesse » (MAEDI, 2015) dans une approche de genre, de réduction des inégalités femmes-hommes et filles-garçons.

Le texte ci-dessous est une proposition qui peut être enrichie. Les membres du groupe de travail genre et jeunesse ont apporté leurs contributions et ont permis la réalisation de ce document. Les écrits ont été coordonnés par Equilibres et Populations et Aster-International. Ces deux associations ont animé le groupe de travail.

Partie 1 - Contributions d'ordre général

Partie 2 - Contributions détaillées sur les 6 engagements de la France

Partie 3 - Contributions additionnelles : thématiques portées par des membres du groupe de travail mais ne figurant pas dans les 6 axes ci-dessus

Annexe - Documents de références numériques (à mettre à jour régulièrement)

Ce document a vocation à être diffusé largement dans toutes les structures qui agissent avec, pour la jeunesse, les jeunes. Les membres du groupe de travail ont montré leur intérêt pour sa diffusion et son utilisation. Avant tout projet concernant la jeunesse, les pistes de réflexion de ce document pourront permettre de mieux prendre en compte l'approche de genre, la réduction des inégalités femmes-hommes ; filles-garçons. Nous souhaitons une large diffusion de la part du MAEDI.

I- Contributions d'ordre général

Introduction

Aujourd'hui, les jeunes filles et garçons représentent 18% de la population soit 1.2 milliard de personnes, 87% des jeunes vivent dans des pays en développement et ont des difficultés à accéder aux soins de santé, à l'éducation, à l'emploi et à la vie économique et sociale. Il est difficile d'avoir une seule définition de la jeunesse, car selon le champ de recherche et action nous pouvons définir la jeunesse comme l'âge biologique, la construction sociale et culturelle, l'autonomisation, une étape du cycle de vie.

Pour le Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales, CNRTL (CNRS), la jeunesse est la période de la vie

entre l'enfance et l'âge mûr cher l'homme et la femme. Pour les Nations unies les jeunes constituent la tranche d'âge comprise entre 15 et 24 ans.

Pour les travaux du groupe de travail, nous avons préféré prendre le concept que la jeunesse est une étape du cycle de vie, et donc ne dépend pas uniquement de l'âge. Les enfants sont également pris en compte dans un tel travail de transversalité du genre et de la jeunesse.

1) Rappel du contexte : français, francophone, mondial

Dans le contexte français, les enjeux de l'intégration du genre dans les projets de développement sont clairement précisés dans le Document d'Orientation Stratégique 2013-2017 « Stratégie genre et développement » :

- ▶ Les droits des femmes et l'égalité femmes-hommes : une priorité de l'action extérieure de la France, en conformité avec ses engagements internationaux
- ▶ Les femmes et les filles ne bénéficient toujours pas à part égale des politiques de développement
- ▶ La mobilisation contre la montée des conservatismes : un enjeu essentiel des prochaines conférences internationales.

« Soutenir la prise en compte du genre et de l'égalité dans les politiques de développement, c'est renforcer l'efficacité de notre aide parce que l'accès des femmes et des jeunes filles est un facteur évident de réussite pour nos actions, qu'elles se situent dans le cadre bilatéral ou dans le cadre multilatéral » .

L'Agence française de développement a développé un cadre d'intervention transversal 2013-2017 « Le genre et la réduction des inégalités femmes-hommes » et un ensemble de boîtes à outils ont été publiées sur le croisement du genre avec d'autres dimensions du développement.

Au niveau de la Francophonie, lors de la XVème Conférence des chef-fes d'Etats et de gouvernement des pays ayant le français en partage, du 29 et 30 novembre 2014, à Dakar, la Stratégie jeunesse de la Francophonie 2005-2022 a été adoptée. Une des priorités transversales est celle de l'autonomisation des femmes : « L'autonomisation des femmes est l'une des priorités transversales de la Francophonie. La vision d'une jeunesse francophone engagée et instruite doit nécessairement inclure notamment les femmes, et pour chacune des orientations de cette stratégie, des efforts particuliers devront être faits pour s'assurer de la participation égale des femmes et des hommes » .

Quant au niveau mondial, le Programme d'action mondial pour la jeunesse des Nations unies développé en 1995 et réactualisé 20 ans après présente 15 priorités stratégiques dont une concerne spécifiquement les petites filles et les jeunes femmes. Cette priorité propose d'agir dans 5 domaines : lutter contre les discriminations de sexe ; l'éducation ; la santé ; l'emploi et les violences.

Dans la Stratégie opérationnelle de l'UNESCO pour la jeunesse 2014-2021, à de nombreuses reprises il est mentionné Jeunes femmes et jeunes hommes. « L'UNESCO prendra des mesures afin de s'assurer que les jeunes femmes et les jeunes hommes participent aux politiques et programmes qui les concernent et mènent des actions en vue de promouvoir la paix et le développement durable dans leur pays et leur communauté. »

Les exemples ci-dessus démontrent que la France s'est engagée à plusieurs niveaux à améliorer la prise en compte du genre dans les politiques françaises en faveur de la jeunesse.

Les 17 Objectifs de développement durable adoptés par les Nations unies en septembre 2015 doivent être étudiés au regard de la jeunesse. Trois ODD portent plus spécifiquement sur genre et jeunesse :

L'ODD 4 - Education de qualité

L'ODD 5 - Egalité entre les sexes

L'ODD 10 -Inégalités réduites

2) Recommandations d'ordre général

Le langage : une communication sans stéréotype de sexe

Dans la majorité des textes présentant les politiques de jeunesse, les actions pour, avec et par la jeunesse, nous ne voyons que le terme « jeunesse », sans faire de distinction de qui sont les personnes qui composent le « groupe social » jeunesse. Il est important de préciser que lorsque nous parlons de jeunesse, nous parlons des filles et garçons. Les termes utilisés sont trop souvent « unisexe », et cette approche cache des réalités différentes vécues par les jeunes, filles et garçons.

Nous proposons que tous les textes utilisent les formes de formulation et d'écriture préconisées dans le « Guide pratique pour une communication publique sans discrimination de sexe » publié par le Haut Conseil à l'Egalité entre les Femmes et les Hommes, 2015.

Données statistiques sexo-spécifiques et spécifiques à la jeunesse

Dans le document « L'action extérieure de la France pour la Jeunesse », toutes les statistiques sont « neutres », globales et non sexo-spécifiques. Or, la jeunesse est une période de transition entre l'enfance et la vie d'adulte qui a lieu dans des contextes souvent très différents pour les filles et les garçons. Il est donc indispensable pour tout projet de demander et de disposer de données désagrégées par sexe pour mieux analyser les problématiques et répondre concrètement aux besoins de la jeunesse.

La ventilation des statistiques par sexe et âge peut être utile pour une meilleure élaboration de stratégie de développement. Il faut aussi tenir compte du poids démographique de la jeunesse qui, selon les situations socio-économiques, peut être un facteur d'inégalités entre les jeunes filles et les jeunes garçons ou générer des difficultés d'accès à tous les secteurs de la société.

Financement des actions jeunesse au regard du genre

Si la capacité à transversaliser l'approche genre et à la généraliser à l'ensemble des projets français est déterminante pour la durabilité des progrès, il est indispensable à ce stade de lancer, en plus, des projets spécifiques. Il faut par conséquent dédier des financements clairement marqués « projets en faveur des jeunes filles ». Il ne s'agit pas simplement de reformuler des concepts ou de rassembler des actions déjà existantes qui n'ont pas été pensées comme promotrices des droits des jeunes filles, même si ces dernières peuvent se retrouver parmi le public cible.

La budgétisation selon le genre, doit être un principe fondamental de la mise en oeuvre des politiques jeunesse : connaître plus précisément à qui le budget s'adresse puis à qui il a profité...

Le financement des projets jeunesse devrait prendre en compte l'étape initiale de diagnostic et de recueil de données sexo-spécifique, par âge, par localisation... A ce jour, cette étape est peu financée et comme nous avons peu de données existantes, les besoins identifiés dans les projets de développement ne prennent pas forcément en compte les besoins et intérêts spécifiques des jeunes filles et des garçons.

Méthodologie de la mise en oeuvre des politiques jeunesse

- ▶ Permettre la participation des jeunes dans les actions d'opérationnalité des politiques jeunesse, en s'assurant de l'égalité de participation des filles et des garçons. Les jeunes sont des acteurs et des actrices de leurs propres projets et de leur devenir, d'où l'importance de les impliquer dès la conception d'une politique de jeunesse. Les jeunes sont des promoteurs.trices du développement et la réduction des inégalités femmes-hommes peut être un axe prioritaire dans les actions de jeunesse.
- ▶ Inscrire les actions dans le principe de cycle de vie et des âges de la vie, en portant une attention particulière sur les spécificités et les aspects similaires des étapes de la vie des jeunes filles et des garçons. Nous pouvons constater qu'il ne s'agit pas d'une question uniquement d'âge, mais des âges de la vie et de l'entrée dans la vie d'adulte.
- ▶ Analyser le contexte de mise en oeuvre des actions afin de les adapter au mieux aux besoins des filles et des garçons. Opter pour une approche distinctive, permettant de cerner au mieux les besoins et intérêts différents des filles et des garçons.
- ▶ Porter une attention particulière aux filles et aux garçons particulièrement vulnérables (jeunes en situation de précarité économique, en situation de handicap, en contexte de conflit armé, jeunes migrant-es, traite des jeunes, etc.).
- ▶ Articuler l'approche fondée sur le genre (prise en compte systématique des rapports sociaux de sexe) avec une approche fondée sur le droit à partir notamment de la Convention internationale des droits de l'enfant.
- ▶ Sensibiliser les jeunes aux enjeux que représentent les inégalités filles-garçons.
- ▶ Mieux prendre en compte l'éducation par l'action le plus souvent portée par les mouvements d'éducation populaire, éducation non formelle, éducation à la solidarité internationale.
- ▶ Améliorer les connaissances spécifiques sur la jeunesse, les connaissances sur les jeunes. Conduire des recherches, études sur la situation des jeunes existantes, dans un contexte territorial donné.

Développement du plaidoyer pour une réduction des inégalités filles-garçons ; femmes-hommes dans les politiques de jeunesse et l'ensemble des politiques

La France doit porter un plaidoyer pour une meilleure prise en compte du genre dans les politiques publiques de jeunesse, les législations, les politiques sectorielles, etc... De nombreux programmes visent soit les enfants et les jeunes indépendamment de leur sexe, soit les femmes indépendamment de leur âge, ce qui conduit à ce que les besoins spécifiques des filles soient rarement pris en compte de manière transversale. A noter par ailleurs que le non-respect des droits des femmes lorsque ce sont aussi des mères peut aussi avoir des incidences sur l'exercice des droits des enfants et des jeunes.

II- Contributions détaillées : les 6 engagements de la France

1 - MOBILISER L'ENSEMBLE DE SES PARTENAIRES AUTOUR DES ODD

Quatre axes d'action prioritaires sont proposés : le développement des compétences et des talents pour la vie citoyenne et l'emploi décent, l'accès à la santé, le développement rural porteur d'opportunités pour la jeunesse et le

soutien du volontariat et à la mobilité des jeunes. Ces axes doivent mobiliser l'ensemble des partenaires impliqués dans le développement et la solidarité internationale d'une part, et rendre la jeunesse actrice de cette mobilisation en vue de la réalisation des autres objectifs de développement durable d'autre part.

Recommandations :

Dans leur mise en oeuvre concrète, ces axes prioritaires doivent être analysés et croisés dans le but de réduire les inégalités de genre et intergénérationnelles, lesquelles génèrent à terme des inégalités individuelles et socio-structurelles. Il convient par conséquent de prendre en compte les réalités de la vie des filles et des garçons, leurs besoins spécifiques et les obstacles à leurs droits dès l'étape du diagnostic de contexte territorial. Les diagnostics sensibles au genre et à la jeunesse permettent de mieux cerner les actions à développer, dans une perspective de lutte contre les discriminations, les préjugés et les stéréotypes liés au genre et à la jeunesse. Etant donné que chacun-e peut apporter ses propres expériences et expertises, la mobilisation des partenaires de toute nature, y compris des jeunes, est un facteur de réussite opérationnelle. Il est donc recommandé de mettre en place un comité des partenaires chargé du suivi de la mise en oeuvre des actions.

2 - RENFORCER LE DIALOGUE POLITIQUE SUR LE DÉFI DÉMOGRAPHIQUE ET L'ACTION EN FAVEUR DES DROITS DES FEMMES

Bien que cette section soit certainement celle qui est déjà la plus orientée en faveur des droits, elle met en avant le dividende démographique comme étant l'objectif final à atteindre. Or, c'est au contraire la satisfaction des droits et de la santé sexuels et reproductifs des populations qui devrait l'être, si l'on vise un développement réellement durable plaçant l'individu au centre de la démarche, comme le prônent les ODD. D'autant que la question de la réduction de la croissance démographique n'est pas forcément le bon levier pour convaincre certains décideurs locaux.

Toutefois, sans faire primer l'approche démographique, cet axe doit tenir compte de l'augmentation rapide de la réserve de main d'oeuvre que constituent les jeunes : cette tendance a un impact direct sur les conditions d'emploi, de vie et d'autonomie des jeunes, notamment des jeunes femmes, dans les pays du Sud, qui seront au coeur des axes suivants.

Recommandations :

Il faut que les engagements pris dans le document se traduisent en financements, à destination du Partenariat de Ouagadougou qui est cité, par exemple.

Les adolescentes ne sont pas spécifiquement mentionnées dans cette section ; soit elles disparaissent sous le terme générique de « jeunes », soit sous celui de « femmes », ce qui ne permet pas d'évoquer le fait qu'elles rencontrent des obstacles spécifiques à l'exercice de leurs droits sexuels et reproductifs. Pourtant, l'enjeu majeur se trouve dans la capacité des sociétés à faire tomber les tabous concernant la sexualité des jeunes filles et des femmes. Aucune approche médicale - aussi moderne soit-elle - ne fonctionnera à long terme tant que l'on ne lancera pas de nombreux programmes spécifiquement destinés à déconstruire les normes sociales défavorables aux jeunes filles (tabous, stigmatisation des jeunes filles fréquentant les centres de planification, cercle vicieux, etc.). Il est également important de tenir compte du fait que les jeunes garçons rencontrent des difficultés qui leur sont propres en matière de sexualité. C'est pourquoi des actions dédiées aux garçons doivent également être proposées afin que les jeunes filles ne portent pas seules les problématiques liées à la sexualité et à la procréation.

Par ailleurs, les programmes et projets qui promeuvent les droits et la santé sexuels et reproductifs ainsi que l'éducation complète à la sexualité ne doivent pas uniquement cibler les couples constitués, mais aussi les jeunes exprimant leur sexualité sans pour autant s'inscrire dans une relation de couple et les personnes détentrices d'une influence notable dans les communautés .

3 - SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET DES TALENTS DES JEUNES PAR L'ACTION

Nous notons avec satisfaction que plus de la moitié du budget consacré à l'éducation par l'AFD portera sur l'éducation de base, et qu'une attention particulière sera portée à l'éducation des filles et à la problématique des violences sexuelles à l'école.

Recommandations :

Une approche par le genre nécessite que les obstacles à la scolarisation, puis à la formation supérieure des filles, soient examinés de manière holistique. Les problématiques sur lesquelles reposent cette analyse sont multiples, allant de la moindre valeur qui est accordée aux filles aux mariages précoces, en passant par le manque de sécurité, de structures adaptées (toilettes séparées) ou de produits de première nécessité (impossibilité de disposer de serviettes hygiéniques par exemple) en milieu scolaire.

Par ailleurs, pour que les jeunes filles profitent autant que les garçons des projets de formation professionnelle, d'entrepreneuriat ou d'employabilité, il convient de se méfier d'une approche stéréotypée qui orienterait les jeunes vers des secteurs économiques ou des métiers dits pour « femmes » ou pour « hommes ». En effet, les capacités économiques des femmes doivent être valorisées, et les jeunes filles et les jeunes hommes doivent se voir offrir le même panel de choix, de manière à profiter des mêmes opportunités sur le marché du travail. Cette démarche demande également de fournir un accompagnement spécifique à celles et ceux qui choisissent un domaine de formation ou d'emploi atypique au regard de leur sexe (tant le chemin peut être difficile à parcourir) tout en menant un plaidoyer auprès des employeurs potentiels pour faire tomber les préjugés. En effet, il est des cas où la ségrégation économique est plus verticale qu'horizontale, en ce sens que les obstacles se posent moins entre individus qu'entre les personnes et le système économique et culturel dans lequel elles évoluent.

Des services de garde d'enfants doivent aussi être multipliés pour faciliter la reprise ou la poursuite des études des jeunes filles dont une ou plusieurs grossesses précoces ont entravé ou stoppé la progression scolaire. Par ailleurs, les acquis d'apprentissage de l'éducation informelle ne doivent pas être sous-estimés, mais leur bénéfice doit au contraire être valorisé. Notons d'autre part que, pour répondre à la contestation des jeunes victimes d'un chômage massif, beaucoup de programmes d'insertion professionnelle ciblent les jeunes hommes - car ils sont susceptibles de poser des problèmes dans l'espace public, alors que les difficultés des jeunes femmes sont moins gênantes pour les pouvoirs locaux.

Enfin, faciliter l'accès des jeunes à un état civil (condition sine qua non d'accès aux services d'éducation et de formation) ne requiert pas seulement des réponses techniques de type utilisation de téléphone portable mais suppose, dans certains contextes, d'agir sur les législations locales pour faire respecter les droits des femmes. Ainsi, dans une vingtaine de pays, les femmes n'ont pas le droit de transmettre leur nationalité, ce qui prive leurs enfants de nationalité lorsque le père ne les a pas reconnus ou si le père est lui-même apatride. Parfois, la législation ou la tradition n'autorise même pas les mères à déclarer leurs enfants.

L'attention qui est portée aux jeunes filles dans ce paragraphe concerne la lutte contre les violences sexuelles en

milieu scolaire. Il s'agit tout d'abord de comprendre pourquoi les jeunes filles sont victimes de déscolarisation afin d'agir à la source pour faire évoluer les mentalités. Garçons comme filles étant victimes de déscolarisation, il est important, de manière générale, d'entrevoir par quels moyens les maintenir dans le système scolaire.

Enfin, la question de l'entrepreneuriat est évoquée, mais il n'est pas fait mention spécifiquement des enjeux liés à l'entrepreneuriat des jeunes femmes. Alors que l'entrepreneuriat des femmes dans les pays en développement est souvent subi et peu générateur de revenus, il représente un véritable levier en termes de développement économique. Il est également important d'appuyer la pleine participation des jeunes femmes à la vie de leur communauté et de développer l'empowerment, car la promotion de l'égalité des sexes est à la fois un impératif moral et économique. Toutefois, il est important de fonder cette dernière sur une connaissance précise du marché : en effet, la notion de métier porteur est, dans la réalité, beaucoup plus transverse que celle généralement véhiculée par la formation professionnelle lorsqu'elle focalise sur les métiers dit d'avenir (comme ceux liés à l'informatique par exemple) . Ainsi des métiers qui valorisent les savoir-faire et l'artisanat local et qui ne sont pas identifiés comme des métiers d'avenir peuvent s'avérer très porteurs d'emplois. D'où l'importance de mener des études de marché dans ce domaine en fonction des caractéristiques régionales.

4 - CONTRIBUER À UNE MEILLEURE SANTÉ DES JEUNES FILLES ET DES JEUNES GARÇONS

On peut se réjouir que certains besoins spécifiques des jeunes filles en matière de santé soient identifiés comme des priorités de cette section : action en matière de santé sexuelle et reproductive, lutte contre les mariages forcés et précoces, contre les mutilations sexuelles féminines, contre les violences sexuelles et de genre, attention particulière à la vulnérabilité des jeunes filles... A condition de lier étroitement, comme mentionné dans les autres sections, la santé et les droits des jeunes filles. A ce titre, ce sont les droits et la santé sexuels et reproductifs de tout.e.s qui doivent être pris en compte, filles comme garçons, et ce indépendamment de leur orientation sexuelle.

Par ailleurs, si l'utilisation des nouvelles technologies et des nouveaux médias peut être utile pour mieux impliquer les jeunes filles et les jeunes garçons sur les questions de santé sexuelle et reproductive, il ne faut pas surestimer leur impact dans les sociétés les plus traditionnelles où les adultes - moins sensibles à ce type de médias - continuent à décider du sort des jeunes filles et des jeunes garçons en question. A noter également que nulle technologie ne remplacera des lieux d'accueil spécifique dédiés aux jeunes filles et aux jeunes garçons, avec des actions éducatives, des écoutes spécifiques filles-garçons et des échanges privilégiés avec des adultes bien informé-e-s.

Là encore, une des clés de l'opérationnalisation dans ce domaine est d'attribuer des financements conséquents à la thématique, de manière à toucher les jeunes, mais aussi toutes les personnes influentes ou concernées par leur santé.

5 - RENFORCER SON ACTION EN FAVEUR DE L'EMPLOI DES JEUNES

Cette section insiste plus particulièrement sur l'emploi en milieu rural. L'ambition de développer de nouveaux métiers, en particulier pour les jeunes femmes, est à saluer à condition qu'elle prenne bien en compte le contexte auquel ces jeunes filles sont confrontées. Dans la plupart des zones rurales, elles n'auront la possibilité de se former que s'il leur est permis de se dégager des lourdes contraintes domestiques qui pèsent sur elles et que le changement climatique ne fait qu'aggraver : corvée de bois et d'eau, transport à pied sur de longues distances, pilage des céréales, prise en charge de leurs enfants ou de la fratrie, etc. Il est de fait important que cette forme d'économie informelle soit mieux

prise en compte.

Par ailleurs, les filières agricoles et les territoires ruraux se caractérisent bien souvent par des inégalités de genre et intergénérationnelles dans l'accès et le contrôle des ressources (instruction, services de vulgarisation, mobilité, crédit, bétail, main-d'oeuvre, engrais, mécanisation, terre, etc.) En effet, les droits ne sont pas effectifs dans l'accès aux ressources, et cette ineffectivité se traduit logiquement dans les faits. Accompagner les jeunes filles et garçons dans les filières agricoles nécessite aussi d'intégrer des programmes d'accès et de contrôle de ces ressources, dont la terre et le foncier. D'autre part, il sera utile de lier l'engagement 3 avec celui-ci. En effet, tout le processus qui mène à l'emploi des jeunes filles et des jeunes garçons doit lutter contre toute forme de stéréotype et de discrimination, et ce depuis les premiers temps de l'apprentissage jusqu'à l'accompagnement des jeunes filles et des jeunes garçons dans leur insertion professionnelle, en passant par l'orientation scolaire et la formation professionnelle.

Ce « processus » passe notamment par la conduite d'actions de sensibilisation à la citoyenneté, à la solidarité internationale et au développement à destination des jeunes filles et des jeunes garçons, afin de lever les freins liés à l'autocensure dans leurs orientations scolaires et professionnelles et de lutter contre les stéréotypes sexués. Il est également important d'inclure les garçons lors de ces actions de sensibilisation, pour en faire des acteurs du changement et dépasser le paradigme qui les place souvent comme responsables des inégalités entre femmes et hommes. La formation et la scolarisation passent également par l'apprentissage de valeurs citoyennes, et il est donc important que la scolarisation des jeunes permette une meilleure compréhension des enjeux liés aux inégalités de genre et intergénérationnelles. Former les jeunes générations a un impact à court et long termes sur le changement des mentalités : il s'agit de diffuser largement une culture d'égalité auprès des jeunes, mais également de permettre l'émergence d'une génération de décideurs et décideuses sensibles aux questions de genre.

Enfin, dans une logique de réplication d'impact, il est essentiel de « former les formatrices et les formateurs » qui travaillent au contact des jeunes, pour une meilleure prise en compte de l'approche genre.

6 - PROMOUVOIR LE VOLONTARIAT ET LA MOBILITÉ

Dans les associations de jeunes, les postes décisionnels sont le plus souvent occupés par les garçons au détriment des filles. Cela s'explique notamment par la moindre disponibilité des jeunes filles déjà évoquées dans les sections précédentes, mais aussi par leur moindre estime d'elles-mêmes. Favoriser l'engagement des jeunes « en prenant en compte des questions de genre », comme y invite cette section, demande donc de mettre aussi des moyens dans des programmes qui développent l'estime de soi des jeunes femmes, notamment dans ceux qui utilisent les outils de l'éducation populaire. Par ailleurs, la Journée internationale des filles fixée au 11 octobre par l'ONU reste encore trop méconnue. En faire la promotion auprès des associations de jeunes permettrait à ces dernières de prendre en compte le genre dans leurs projets.

Quant à l'aspect « mobilité internationale » de cette section, il exige de considérer les contraintes et traditions qui, dans de nombreux pays, se liguent pour limiter la mobilité des femmes et, à fortiori, des jeunes filles. Sauf à se contenter de n'inclure dans les échanges bilatéraux qu'une minorité de filles issues de milieux privilégiés, une démarche pro-active doit être menée pour les convaincre, ainsi que leurs familles, à prendre part à ces échanges.

Il est essentiel de donner la parole aux jeunes filles et garçons et de valoriser leur engagement citoyen.

En plus du volontariat de solidarité internationale, le service civique à l'étranger permet aux jeunes d'acquérir une véritable expérience interculturelle et de se familiariser aux enjeux du développement. Cette mobilité doit être

envisagée de manière réciproque et prendre en compte les échanges en provenance du Nord comme du Sud. Les programmes de bourses à destination des jeunes en volontariat doivent également être développés, afin de démocratiser la mobilité et l'engagement citoyen des jeunes générations.

III- Contributions additionnelles : thématiques portées par des membres du groupe de travail mais ne figurant pas dans les 6 axes ci-dessus

FAVORISER L'ACCES AU REPOS, AUX LOISIRS ET AUX PRATIQUES SPORTIVES

Le droit des jeunes au repos et aux loisirs est un droit garanti par la Convention internationale des droits de l'enfant. Or dans de nombreux pays, les filles sont mobilisées très jeunes pour participer aux tâches domestiques ou s'occuper de leur fratrie, voire de leurs propres enfants. De ce fait, la majorité d'entre elles ont moins de temps que les garçons pour se reposer, jouer ou pratiquer une activité. Or les moments de détente sont absolument essentiels à l'épanouissement des personnes. Les programmes d'éducation soutenus par l'action extérieure de la France devraient tenir compte de cette dimension et inclure des projets spécifiques pour favoriser l'accès des filles au repos, aux loisirs et aux pratiques sportives.

FAVORISER UN ENVIRONNEMENT NON VIOLENT ET LA PAIX

Le document d'orientation sur l'action extérieure de la France mentionne dans plusieurs de ses engagements la nécessité de lutter contre les violences de genre, en particulier à l'école. Cette approche dispersée et parcellaire de la question ne nous semble pas suffisante. Favoriser un environnement non violent devrait à notre sens constituer un engagement à part entière tant il conditionne le succès de tous les autres. Rappelons par ailleurs que la protection contre les violences est un droit décliné dans de nombreux articles de la Convention Internationale des droits de l'enfant et d'autres conventions internationales.

Ci-dessous une liste des axes qui devraient être pris en compte de manière prioritaire dans les actions extérieures de la France pour la jeunesse :

- ▶ Soutien aux programmes et projets contre l'exploitation économique des jeunes mineur.es. Là encore l'approche de genre est précieuse car elle permet de l'analyser plus finement. Ainsi si les jeunes garçons de plus de 15 ans sont surreprésentés parmi les jeunes effectuant des travaux dangereux, les filles sont davantage exposées au travail forcé et aux violences sexuelles sur les lieux de travail.
- ▶ Soutien aux programmes et projets contre les violences intrafamiliales
- ▶ Soutien aux campagnes de débanalisation du viol
- ▶ Soutien aux programmes et projets contre les crimes d'honneur
- ▶ Soutien aux programmes et projets contre l'homophobie, la lesbophobie et la transphobie
- ▶ Soutien aux programmes et projets s'adressant aux garçons et aux hommes sur les questions des violences masculines
- ▶ Soutien aux programmes et projets contre le tourisme sexuel
- ▶ Intensification de la lutte contre la traite des êtres humains
- ▶ Intensification de la lutte contre l'enrôlement des mineur.es-dans les conflits armés
- ▶ Soutien aux programmes et projets de réinsertion des jeunes victimes de violence dont les enfants soldats avec prise en compte des situations spécifiques des enfants soldats

- ▶ Soutien de programmes au nord et au sud d'actions citoyennes motivées par l'action

CRÉER UN ESPACE DE COORDINATION POUR LES QUESTIONS DE JEUNESSE ET DE GENRE

A ce jour, il n'y a pas de lieu pour réfléchir, débattre sur les questions croisées de jeunesse et de genre. La Plateforme genre et Développement, comme toutes les structures qui agissent dans le domaine du genre et développement devrait intégrer la dimension jeunesse et travailler sur les différentes étapes du cycle de vie, avec une attention particulière sur les jeunes filles et garçons.

Pour permettre cette prise en compte doublement transversale : genre et jeunesse, des formations devraient être développées pour mieux appréhender le genre dans les problématiques de jeunesse, et cela aussi bien dans les structures de la société civile que dans les services de l'Etat.

Septembre 2016